1980 pour mener des recherches indépendantes sur les questions liées au désarmement et à la sécurité. L'UNIDIR est financé à même les contributions volontaires des États ainsi que d'organisations publiques et privées. La contribution canadienne facilitera la recherche de l'UNIDIR sur l'aspect vérification des actuelles négociations sur le contrôle des armements et le désarmement. Cette contribution est conforme au rôle important que la vérification doit jouer dans ce domaine ainsi qu'à l'insistance mise sur la vérification dans le Programme canadien d'action pour la deuxième partie de la Décennie du désarmement, programme que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures avait annoncé dans l'allocution qu'il prononçait à l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 1985.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a annoncé que les 10 000 \$ restant sur la contribution seraient consacrés au fonds de contributions volontaires pour l'Année internationale de la paix (AIP) en vue d'appuyer le financement des activités que mêneront les Nations Unies pendant l'AIP en 1986. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a déclaré que cette contribution appuierait les activités de l'AIP qui visent à mobiliser les efforts de la communauté internationale pour éliminer les obstacles actuellement posés à la paix et pour prendre des mesures positives visant l'édification d'un monde plus sûr et plus pacifique.